

Association professionnelle suisse de protection civile des villes = Schweizerischer Zivilschutz-Fachverband der Städte

Autor(en): **Cuendet, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **21 (1974)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-366031>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Schweizerischer Zivilschutz-Fachverband der Städte

Rapport du président à l'Assemblée générale pour l'année 1973/74

L'année que nous passons en revue est de celles dont les annales de notre association parleront peu. En effet, notre activité a consisté essentiellement en examens de projets établis par l'Office fédéral de la protection civile, projets tendant premièrement à la mise en application de la conception 1971.

Au cours d'une séance tenue le 12 juin 1973, précisément, les représentants de l'Office fédéral ont répondu à un certain nombre de remarques que le comité lui avait adressées à propos de l'aperçu sur la protection civile (rapport partiel 1972). Nous relevions entre autre que l'appellation à donner à certains services ne nous satisfaisait guère et que leur conception ne nous paraissait pas toujours absolument satisfaisante. La discussion nous a permis de mieux saisir les intentions de l'office et nous avons pris acte qu'il apporterait des améliorations à son premier projet. Nous attendons d'ailleurs une seconde édition de l'aperçu qui devrait permettre à nos organismes locaux de préparer le passage à l'application de la conception 1971.

La révision de la loi fédérale sur la protection civile du 23 mars 1962 est à l'étude. S'agira-t-il d'une maxi- ou d'une mini-révision? Il semble que l'autorité fédérale penche pour la seconde solution qui permettra la mise en pratique de la conception 1971 uniquement. Consulté, le comité a étudié les modifications qui en paraissent essentielles et a formulé des observations et des propositions quant aux articles 10, 18, 22, 25, 42, 54 à 57, 64, 71, 75, 88, 92 et 95; il a insisté sur la nécessité de respecter l'autonomie communale dans toute la mesure du possible, une tendance à confier davantage d'autorité aux offices cantonaux se manifestant. Il est utile de souligner que les cadres et les spécialistes pourraient être convoqués pour une durée annuelle plus longue que les incorporés sans fonction, ce qui n'est pas le cas actuellement; une telle mesure nous paraît indispensable. L'Office fédérale nous a, par ailleurs, informés qu'il avait pris note de nos suggestions et qu'il les retenait pour la révision fondamentale de la loi, renvoyée à une date ultérieure.

Un projet d'ordonnance et de prescriptions sur les contrôles dans la protection civile des établissements fédéraux et des entreprises concessionnaires de transport nous a été remis en consultation. Nos représentants au sein du groupe de travail «ordonnance sur les contrôles» de l'office ont pu défendre notre point de vue; le comité n'a fait aucune objection à ces projets. Nous regrettons simplement que le contrôle du personnel des entreprises de la Confédération nous échappe, créant ainsi des risques inutiles de «coulage». Enfin, nous avons été priés de présenter

des propositions en vue d'une révision des prescriptions concernant l'administration dans la protection civile de 1968. Le groupe de travail «administration» a rédigé un certain nombre de modifications, que le comité a examinées et approuvées. Elles sont concrétisées en une lettre de quinze pages, adressée à l'Office fédéral au début de cette année. Pour mémoire, mentionnons encore que le groupe de travail de l'office pour l'étude de la mise sur pied dans la protection civile, dans lequel nous sommes représentés, s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année écoulée.

Enfin, une journée d'étude sur les possibilités d'utilisation des ordinateurs dans la protection civile a été organisée à Bâle par le groupe de travail «administration». Nous l'en remercions et espérons que les participants, de langue allemande uniquement, en auront tiré grand profit, en attendant que les francophones puissent en bénéficier eux aussi.

* * *

Depuis l'assemblée du 4 mai 1973, le comité s'est réuni à cinq reprises pour une journée de travail, et a, de plus, répondu à l'invitation de l'Office fédéral mentionnée plus haut. Il n'a enregistré qu'une démission, pour la fin de l'exercice. Il s'agit de celle de notre co-président Gustav Baur, que l'autorité municipale de Zurich a promu à un poste plus important et qui quitte celui de chef local de la protection civile. Nos membres savent ce que le président démissionnaire a apporté à notre association: son goût de la précision, allié à une remarquable égalité d'humeur l'ont fait apprécier de chacun d'entre nous. Le président en charge se réjouissait de lui repasser un flambeau qu'il avait tenu bien haut naguère. Notre gratitude lui est acquise et nous formulons tous nos vœux pour la suite de sa carrière. Le comité vous proposera de le remplacer par son successeur: il lui apparaît nécessaire que la plus grande ville du pays continue à y être représentée.

Les commissions de travail, dont l'activité se trouve réduite par la force des choses, dans l'attente des directives nouvelles, ont été modifiées comme suit:

Instruction

Président: M. Rolf Knobel, Winterthour
Nouveau membre: M. Arthur Pfäffli, Zurich

Organisation

Nouveau président: M. Hans Feuz, Berne
Nouveaux membres: MM. Eric Ischi, Genève, Marcel Regamey, Lausanne, Franz Reist, Bienne, Karl Spörri, Olten, Ernest Walter, Thoun

Constructions

Président: M. Hugo Gehring, Zurich
Nouveaux membres: MM. Alfred Jost, Schaffhouse, Hermann Schmid, Bâle

Matériel

Nouveau Président: M. Stephan Lehner, Lucerne
Nouveau Membre: M. René Germanier, Neuchâtel

Administration

Président: M. Paul Bruggmann, St-Gall
Nouveaux membres: MM. Hans Dirlewanger, Berne, Karl Spörri, Olten, Jean-Claude Siggen, Lausanne

Nos délégations dans les groupes de travail de l'OFPC sont restées sans changement cette année.

* * *

Aucun changement également dans l'effectif de nos membres collectifs qui sont au nombre de vingt-cinq.

Le comité s'est demandé de quelle manière notre association pourrait leur être le plus utile. Il souhaite donc recevoir des propositions d'activités dans tous les domaines intéressant la protection civile et espère que plusieurs suggestions seront émises au cours de l'assemblée 1974 ou à n'importe quel moment de l'année. Les présidents attendent vos idées!

D'autre part, nous avons l'intention d'inviter nos membres à participer à des journées d'études régionales en automne 1974, en renonçant à les placer sous un thème unique. Des échanges d'idées et d'expériences pourraient, nous semble-t-il, être fructueux.

Avant de clore ce rapport annuel, je tiens à adresser mes remerciements à mes collègues du comité, avec lesquels j'ai beaucoup de plaisir à travailler et qui facilitent grandement la tâche du président en charge. Je ne nomme personne en particulier, pour ne pas froisser certaines modesties. Nous remercions également les dirigeants de l'Office fédéral de la protection civile de solliciter notre avis, et plus particulièrement son directeur, M. Walter König, dont nous regrettons le départ et auquel nous souhaitons une heureuse et longue retraite. Nous espérons que l'occasion nous sera donnée de saluer son successeur au cours de la prochaine Assemblée générale.

Les circonstances actuelles — les restrictions de crédits en particulier — ne nous permettent pas d'être résolument optimistes pour l'avenir: il nous semble qu'un frein surnois ralentisse le développement normal de la protection civile. La conception 1971 elle-même ne sera pas introduite sans difficultés et sans une délicate mise au point.

Notre conclusion sera donc que notre association a plus que jamais sa raison d'être: nous poursuivrons notre tâche avec ténacité et confiance, apportant aux responsables de la protection civile de nos cités l'aide qu'ils sont en droit d'attendre de nous.

Le président en charge:

G. Cuendet, chef local, Vevey